

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2336**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartiers Les Brosses, les Buers, Monod et Saint Jean - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2011 - Conventions de participations financières

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011**Décision n° B-2011-2336**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartiers Les Brosses, les Buers, Monod et Saint Jean - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2011 - Conventions de participations financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n°2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement de la commune de Villeurbanne inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Villeurbanne, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014 par circulaire datée du 1er juillet 2010. Les quartiers concernés sont les Brosses, les Buers, Monod et Saint-Jean.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux des projets de renouvellement urbain des quartiers ; elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux, (collectivités, institutions, bailleurs, associations, régies de quartiers) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Pour lutter contre ces phénomènes et afin de tenter d'enrayer le processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité de ces quartiers, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social et de la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2011, le coût global de la GSUP sur la commune de Villeurbanne est estimé à 217 354 € toutes taxes comprises, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 58 769 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville issue du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2011 sur la commune de Villeurbanne, quartiers des Brosses, des Buers, Monod et de Saint-Jean, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - les programmations de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) des quartiers des Brosses, des Buers et de Saint-Jean pour l'année 2011, telles que ci-annexées,

b) - le montant de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 58 769 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions de participation financière avec l'ensemble des partenaires pour les opérations engageant financièrement la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 1969.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.